



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-020 : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Centre communal d'action sociale
de Laval
22 place Albert Jacquard
53013 Laval Cedex
Mme Marjorie François

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

**RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À
DOMICILE**

DCA2023-020
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **13 AVR. 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.311-35
à R. 311-37,

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial sur le règlement de
fonctionnement du service de soins infirmiers à domicile en séance du 28 mars
2023,

Qu'il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement du service de soins
infirmiers à domicile porté par le CCAS de Laval,

DÉLIBÈRE

Article 1er :

Le conseil d'administration adopte le nouveau règlement de fonctionnement du
service de soins infirmiers à domicile.

Article 2:

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de
l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet
effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-021 : PROJET DE LA DIRECTION ET DES SERVICES DU POLE ACCUEIL AIDANTS-AIDES DE 2023 A 2027

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

LAVAL 53000
Centre Communal d'Action Sociale
Mme Marjorie FRANÇOIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

PROJET DE LA DIRECTION ET DES SERVICES DU POLE ACCUEIL AIDANTS-
AIDES DE 2023 A 2027

DCA2023-021
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : 13 AVR. 2023

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 311-8,

Vu le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et notamment le référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux publié par la Haute autorité de la santé en avril 2022,

Vu les objectifs du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019-2024 signé avec l'Agence régionale de santé et le Département le 23 septembre 2019,

Considérant les travaux de réécriture du projet de direction du pôle accueil aidants-aidés en concertation avec les professionnels des services,

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial sur le projet de direction accueil aidants-aidés en séance du 28 mars 2023,

Qu'il convient d'adopter le nouveau projet de direction du pôle accueil aidants-aidés,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration adopte le projet de direction du pôle accueil aidants-aidés 2023-2027, comprenant les projets de services de l'accueil de jour, de l'équipe mobile d'accompagnement, et de la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants.

Article 2

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-022 : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE JOUR

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

LAVAL le 06/04/2023
Mme Marjorie François
Présidente du Conseil d'Administration
Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE JOUR

DCA2023-022

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : 13 AVR. 2023

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.311-35 à R. 311-37,

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial sur le règlement de fonctionnement de l'accueil de jour en séance du 28 mars 2023,

Qu'il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement de l'accueil de jour porté par le CCAS de Laval,

DÉLIBÈRE

Article 1er :

Le Conseil d'administration adopte le nouveau règlement de fonctionnement de l'accueil de jour.

Article 2:

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Marjorie François
Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-023 : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

LAVA J
CENTRE COMMUNAL
ACTION SOCIALE
22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE MOBILE
D'ACCOMPAGNEMENT

DCA2023-023
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : 13 AVR. 2023

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.311-35
à R. 311-37,

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial sur le règlement de
fonctionnement de l'équipe mobile d'accompagnement en séance du 28 mars
2023,

Qu'il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement de l'équipe mobile
d'accompagnement portée par le CCAS de Laval,

DÉLIBÈRE

Article 1er :

Le conseil d'administration adopte le nouveau règlement de fonctionnement de
l'équipe mobile d'accompagnement.

Article 2:

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de
l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet
effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

**DCA2023-024 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'EAAR
AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL ET L'HÔPITAL D'ÉVRON POUR
L'ANNÉE 2023**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'EAAR AVEC LE
CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL ET L'HÔPITAL D'ÉVRON POUR L'ANNÉE
2023

DCA2023-024
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le :

13 AVR. 2023

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la mise en œuvre du dispositif Équipe d'appui en adaptation et réadaptation en application du projet régional de santé de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire,

Vu l'avenant n°1 au contrat de financement 2020-2021 signé avec l'ARS pour le fonctionnement de l'EAAR sur le territoire du Centre-Mayenne,

Considérant que le Centre communal d'action sociale de la ville de Laval entend, dans le cadre de sa politique de soutien à domicile des personnes fragiles, contribuer à améliorer le parcours de vie des personnes âgées en perte d'autonomie, ainsi qu'à faciliter l'accès aux aides techniques et à l'aménagement du logement,

Que la mise en œuvre de ces dispositifs nécessite de signer des conventions partenariales avec les acteurs gérontologiques concernés sur le territoire,

DÉLIBÈRE

Article 1er :

Le renouvellement de la convention avec l'hôpital d'Évron et le Centre hospitalier de Laval pour le fonctionnement de l'Équipe d'appui en adaptation et réadaptation du Centre Mayenne pour l'année 2023 est approuvé.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer la convention avec le Centre hospitalier de Laval et l'Hôpital d'Évron et tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SUR LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
SUR LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES POUR L'ANNÉE 2023

DCA2023-025
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **13 AVR. 2023**

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 septembre 2015 approuvant les modifications du règlement intérieur du fonds d'aide aux jeunes intégrant la délégation de l'animation et de la gestion du fonds aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Laval, Mayenne et Château-Gontier,

Vu la délibération du Conseil départemental relative au vote du budget 2023,

Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'accès aux aides du Fonds d'aide aux jeunes et de tisser un lien de proximité avec les jeunes qui sont le plus en précarité,

Qu'il convient de poursuivre le partenariat avec le Conseil départemental dans le but de déléguer l'animation et la gestion du Fonds d'aide aux jeunes au CCAS.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

Le partenariat avec le Conseil départemental sur l'animation et la gestion du Fonds d'aide aux jeunes est approuvé.

Article 2:

Une subvention de 15 000 € par an est versée au CCAS pour la gestion administrative du FAJ.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer la convention et tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-026 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET BUDGÉTAIRE DES PUBLICS EN CONTRATS AIDÉS DANS LE CADRE DU CHANTIER D'AVENIR

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET
BUDGÉTAIRE DES PUBLICS EN CONTRATS AIDÉS DANS LE CADRE DU
CHANTIER D'AVENIR

DCA2023-026
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **13 AVR. 2023**

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Laval,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le CCAS et le service emploi de Laval-Agglomération entretiennent un partenariat pour faciliter le retour à l'emploi des publics fragiles, dans le but de les inciter à devenir autonomes et être acteurs dans la gestion de leur budget,

Qu'il convient, à cet effet, d'approuver ce partenariat et de signer une convention entre le Centre communal d'action sociale de Laval et Laval-Agglomération pour l'année 2023,

DÉLIBÈRE

Article 1er :

Le conseil d'administration approuve le partenariat avec Laval-Agglomération pour l'année 2023.

Article 2 :

Le président ou son représentant est autorisé à signer la convention avec Laval-Agglomération qui attribue au Centre communal d'action sociale une subvention de 2 500 € pour l'année 2023.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 6 avril 2023

DCA2023-027 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CRÉDIT MUNICIPAL DE NANTES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MICROCRÉDIT ET DE LA MICROÉPARGNE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 6 avril 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Paul CHOISNET
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
M. Éric PARIS

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
Mme Christine DROGUET
M. Philippe BEZIER
M. Miguel SANCHEZ
Mme Gwendoline GALOU
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 6 avril 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CRÉDIT MUNICIPAL DE NANTES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MICROCRÉDIT ET DE LA MICROÉPARGNE

DCA2023-027

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le :

13 AVR. 2023

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le CCAS et le Crédit municipal de Nantes ont pour objectif de lutter contre l'exclusion bancaire et de favoriser la réinsertion dans les circuits financiers et bancaires traditionnels de toutes les personnes qui en sont exclues, principalement suite à un « accident de la vie » telles que la perte d'emploi, la rupture familiale...,

Que, pour ce faire, les personnes exclues s'inscrivant dans une démarche de réinsertion sociale grâce, notamment, à un suivi social organisé par le CCAS, peuvent se voir accorder un soutien financier par le Crédit municipal de Nantes adapté à leur situation et à leurs capacités de remboursement,

Ce soutien financier se fait sous la forme d'un microcrédit social ou d'une microépargne accompagnée dont l'objectif est de concourir au rétablissement ou à la consolidation de la situation sociale de la personne exclue du système bancaire traditionnel,

Qu'il convient de renouveler une convention de partenariat pour la mise en place de microcrédits ou microépargnes à destination des personnes physiques dans une situation financière précaire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve le partenariat avec le Crédit municipal de Nantes pour lutter contre l'exclusion bancaire et favoriser la réinsertion dans les circuits financiers et bancaires traditionnels de toutes les personnes qui en sont exclues.

Article 2

Le président ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat avec le Crédit municipal de Nantes pour le microcrédit social et la microépargne accompagnée, et toute pièce à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire, Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS